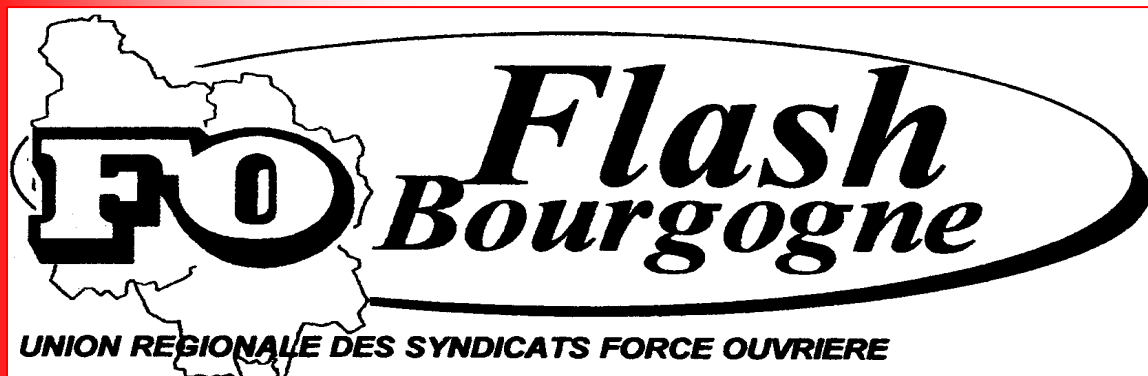




Imprimerie spéciale – 2, rue Romain Rolland – 21000 DIJON - CPPAP n° 1112 S 07665
 Directeur de la publication : Edouard GUERREIRO - ISSN 0152-5859

N° 1213 du vendredi 22 Juillet 2011

Prix : 0,50€

Date de dépôt : Vendredi 13 Avril 2012



LA LETTRE
 de l'Union Départementale
FORCE OUVRIÈRE de Côte d'Or

EDITORIAL

Chers (es) Camarades,

Dans mon dernier éditorial, je vous ai parlé de la crise en France et à l'étranger, de plans d'austérité conduisant à des politiques de rigueur. Je vous parlais déjà de TVA sociale et de ses effets sur l'économie, du triple AAA, bref, des mauvaises nouvelles. Cette fois j'aurais voulu ne vous annoncer que de meilleures nouvelles, mais force est de constater que ce sera pour une prochaine fois..... Car la période que nous vivons actuellement est mouvementée à deux titres. La crise perdure et s'aggrave avec son impact sur l'emploi : le nombre de demandeurs d'emploi, catégorie A a progressé de +0.5% en janvier 2012 (+ 13 400) pour s'établir à **2 861 700*** en France Métropolitaine. La France n'avait pas connu ce phénomène depuis 1999. Le nombre de personnes en recherche d'emploi, toute catégorie a fait un bond de

* selon le ministère du Travail.

Meeting du 1^{er} Mai 2012

A partir de 9 H 30

Avec

Patrick PRIVAT

Membre du Bureau Confédéral

Cgt FORCE OUVRIERE

Responsable du Secteur

Formation Syndicale et
 développement..

Au siège de l'UD FO 21 :

2, rue Romain ROLLAND

(A l'angle de l'avenue du Drapeau)

SOMMAIRE

Edito.....	Page1-2	Page 3-4.....	Meeting 1 ^{er} Mai 2012
Page 5-6.....	Les retraites	Page 7-8.....	Action et formation syndicale
Page 9-10.....	Elections TPE	Page 11.....	Mise à jour fichier
Page 12.....	Les chiffres		

5,5%* pour s'établir à **4 258 200*** à la fin du mois. L'austérité budgétaire et le ralentissement de l'économie ont continué de peser lourdement sur un marché de l'emploi déjà bien en difficulté.

Et puis enfin, cela n'a échappé à personne, - comment pourrait-on pu y échapper ? - nous sommes en période électorale avec un flot de petites phrases, annonces, retournement de situations, promesses, d'événements dramatiques qui pèseront fatalement sur cette campagne. Plus que jamais, la période actuelle nous incite et nous rappelle à nos principes et nos pratiques de liberté et d'indépendance syndicales vis-à-vis des partis politiques et des candidats à la présidence de la république.

Force Ouvrière ne dérogera pas cette fois encore, à ses principes intangibles de liberté et d'indépendance. A contrario de certains autres syndicats qui ont franchi allégrement le pas. Mais cela les regarde et ce ne sera, sans doute, pas la dernière fois. Non pas que nous nous désintéressons des réponses de nos politiques à la résolution des problèmes, mais :

Libres et indépendants, plus que jamais, à FORCE OUVRIERE, nous le sommes et le resterons !

Ne serait-ce que pour répondre à d'éventuelles décisions nuisibles aux intérêts des travailleurs. Et des décisions nuisibles, il y a fort à parier que certains nous en préparent quelques unes dans les mois à venir. Alors élections ou pas, crise ou pas, comme l'a si bien rappelé notre secrétaire général **Jean Claude MAILLY** : « pendant la campagne, les revendications continuent ». Et pour bien défendre nos revendications, mieux vaut être libre et indépendant. C'est exactement ce que mettent en applications nos syndicats sur le terrain et je n'en citerai que quelques uns ; ERHEL HYDRIS, PATIPRESTIGE, AMORA, FNAC, SAVOYE, CHU-Dijon, mais aussi nos copains de l'Education nationale et tant d'autres qui imperturbables, poursuivent leur

activité syndicale pour la défense des intérêts des salariés et des agents.

Aucune consigne de vote, directe ou indirecte

Le Comité confédéral national (CCN) – le «parlement» de **FO** – s'est réuni à Paris les 22 et 23 Mars 2012. Il a adopté à l'unanimité une résolution sur cette question. Le contexte électoral politique a été rappelé pour souligner la nécessité de préserver la liberté de comportement et l'indépendance de **Force Ouvrière**. Indépendance qui nous conduit à ne donner aucune consigne de vote, directe ou indirecte. Le Comité confédéral national a par ailleurs confirmé ses analyses et revendications sur le plan européen en condamnant les deux traités gigognes que sont le **Mécanisme européen de stabilité** (MES) et le futur traité sur la stabilité, la coopération et la gouvernance, nous aurons l'occasion d'en reparler. Ainsi, en cas de référendum comme en cas de réunion du Congrès (Assemblée nationale et Sénat), nous combattrions ce texte visant à préserver la rente, en constitutionnalisant l'austérité, à **faire supporter aux travailleurs une crise dont ils ne sont pas responsables**. C'est aussi pourquoi le Comité confédéral national a donné mandat au bureau confédéral et à la commission exécutive pour prendre toute décision d'action nécessaire. Les élections passées, nul ne peut prétendre qu'il n'y aura pas de plan d'austérité, «de droite, ou de gauche». Nous mettons donc solennellement en garde les futurs gouvernants. A bon entendeur, salut !

Dans ce contexte, **le 1er Mai 2012**, qui se situe entre les deux tours de l'élection présidentielle, sera un **1er Mai Force Ouvrière** rappelant nos revendications et marquant notre solidarité internationale. L'Union **Départementale des syndicats Force Ouvrière de Côte d'Or**, ne dérogera pas à sa tradition et organise un rassemblement, sous forme de meeting avec la participation d'un secrétaire confédéral. Inscrivez-vous au plus vite afin que cette journée soit une réussite pour **FO** au niveau départemental. **EG.**

Membre du Bureau Confédéral Cgt FORCE OUVRIERE
Chargé du Secteur Formation Syndicale

- 3 -

FO21

la force syndicale

**Meeting du 10 MAI 2012
TOUS à LIUDFO21 à 9H30**

UD FO 21 2, Rue Romain Rolland - 21000 DIJON
☎ 03.80.67.11.51 - FAX 03.80.67.01.10

1^{er} mai 2012 – 13 floréal an 220
**« La République toujours,
les revendications tout de suite ! »**

21 septembre 1792
Proclamation de la République :
« Liberté, Égalité, Fraternité »



Caricature d'époque illustrant qu'enfin les Citoyens font le poids face aux privilégiés minoritaires :
« Cette fois ci, la justice est du côté du plus fort ! »

Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Côte d'Or
2 rue Romain Rolland, 21000 Dijon. Tél. : 03 80 67 11 51. Fax : 03 80 67 01 10
Courriel : udfo21@force-ouvriere.fr Web : www.udfo21.org

La répartition, c'est la solidarité!

Quel avenir pour nos retraites?

La loi du 9 novembre 2010 a inscrit la perspective d'une «réforme des régimes» dans le calendrier législatif. Qu'est-ce que cela veut dire?

Qu'il serait question de:

☛ changer le système actuel des retraites fondé sur la répartition, c'est-à-dire la solidarité entre actifs et retraités.

☛ étudier la possibilité de remplacer la répartition par d'autres systèmes: comptes notionnels ou système par points.

☛ introduire d'autres modes de financement de la Sécurité sociale: TVA «sociale» ou CSG.

Pour l'UCR-FO, la solidarité, c'est la répartition!

Lorsque le système de retraite a été mis en place après la deuxième guerre mondiale, c'est le système par répartition qui a été adopté.

◆ les cotisations des actifs sont immédiatement consacrées au paiement des retraites: pas de spéculation ni de changement d'affectation,

◆ en contrepartie, les cotisations ouvrent des droits en fonction des montants versés,

◆ le régime assure la solidarité par l'attribution de trimestres gratuits pour les enfants élevés, par le versement de pensions de reversions pour les conjoints survivants, etc.

**Nos retraites,
ce sont nos cotisations!
Nos cotisations
font partie de
nos salaires!**

**Salariés actifs et retraités
SOLIDAIRES!**

Transformer le régime général et les autres régimes de base en un régime par points et par capitalisation

Ça signifie quoi?

?

C'est un régime où les droits sont purement individuels: les périodes de chômage ne sont pas validées, de même que la maladie, etc. Contrairement à l'ARRCO et à l'AGIRC, ce serait un régime entièrement basé sur la capitalisation où les cotisations versées sont placées sur les marchés financiers. Le rendement est fonction du nombre de points achetés et surtout des «performances» des actions et obligations boursières. En Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, aux États-Unis, la crise économique a conduit à la baisse des performances de ces régimes. Des systèmes de retraite par capitalisation ont connu des faillites dramatiques (Maxwell en Grande-Bretagne, Enron aux États-Unis).

De plus, un régime par points favoriserait la fusion en un régime unique à minima, ce qui se traduirait par une baisse des droits de tous les retraités.

UCR

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

Un régime par comptes notionnels, c'est quoi ?

Dans ce système, les pensions sont calculées en tenant compte de plusieurs paramètres: les montants cotisés, le rendement estimé de l'économie et la démographie du groupe social considéré: au moment de la liquidation des droits, la valeur de l'ensemble des pensions perçues pendant la période de retraite doit correspondre exactement au montant des cotisations accumulées et revalorisées durant la vie active. Pour faire le calcul, on tient bien sûr compte de l'espérance de vie de chaque génération.

Ainsi, dans ce système, un assuré né en 1945 liquidant sa retraite à 62 ans aura une pension plus élevée qu'un assuré né en 1946 liquidant ses droits au même âge. Chaque génération est conduite à se «payer» son allongement de l'espérance de vie ou à accepter une retraite minorée: plus de droits collectifs, seulement des droits individuels!

La répartition, c'est la solidarité!

Quel financement pour nos retraites?

Pas touche aux cotisations sociales, propriété des salariés!

Le système des cotisations sociales a permis, après la guerre, de payer des retraites aux anciens salariés alors même que l'économie était au plus bas. Aucun système par répartition n'a fait faillite.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait voter la TVA sociale. Par ailleurs, on entend parler de financement par la CSG. Qu'en est-il?

☛ La TVA «sociale», comme la CSG, est un impôt. Elle servirait à baisser la cotisation famille payée par les employeurs, ce qui est inacceptable car celle-ci est un élément de salaire. Rien ne dit que le système ne serait pas étendu ensuite aux cotisations de retraite.

☛ Alors que les entreprises vont ainsi économiser 13 milliards d'euros, les citoyens (y compris ceux non imposables) subiront un impôt plus élevé sur la consommation. C'est un coup supplémentaire porté au pouvoir d'achat des plus modestes, en premier lieu, les retraités. Elle est injuste car la TVA sur un article quelconque est proportionnellement plus lourde pour un budget modeste que pour le budget des revenus les plus élevés.



☛ La contribution sociale généralisée (CSG): c'est également un impôt. Transférer une partie des cotisations sociales, propriété des salariés, vers l'impôt est une forme de captation de biens. En effet, la CSG est financée à 88% par les salariés: actifs, chômeurs, retraités, invalides et seule une petite partie est financée par un prélèvement sur les placements. Cela revient donc à transformer une cotisation payée par les entreprises en un impôt essentiellement payé par les salariés.

La retraite par répartition, c'est la solidarité pratique et la garantie des droits entre les salariés de plusieurs générations.

Pour Force Ouvrière, les salariés actifs ou retraités doivent bénéficier de la richesse nationale. Or, gouvernement et patronat veulent surtout utiliser les gains de productivité pour faire baisser le coût du travail, les cotisations et donc les retraites.

Seule solution:

hausse des salaires, hausse des pensions et retraites



ACTION



SYNDICALE

Le syndicat PATIPRESTIGE. Dans l'action syndicale !

Pendant la campagne les revendications continuent et avancent. Même à 3H00 du matin, plus de 80% de grévistes ont répondu à l'appel du tout jeune syndicat FO de PATIPRESTIGE. Pour un coup d'essai, c'est un véritable succès. Bravo aux camarades ! L'UDFO 21 a bien entendu soutenu nos camarades dans leur action, ainsi que de nombreux syndicats FO de Côte d'Or qui sont passés les voir sur le piquet de grève. Merci à toutes et tous !

Et nos courageux copains d'HEREL HYDRIS que nous n'oublions pas, fidèles au poste, occupent toujours leur usine depuis Novembre. Passez les voir, ils apprécieront ce geste de solidarité !



SANTÉ ■ PRÉVOYANCE ■ ÉPARGNE ■ RETRAITES

Le Groupe APICIL se situe au 4^{ème} rang des groupes de protection sociale en France.

Les Institutions et Mutuelles qui le constituent sont à but non lucratif, et fonctionnent sur un mode paritaire et mutualiste.

Construit autour des valeurs de **solidarité**, de **transparence** et d'**humanisme**, le Groupe fonde sa différence sur une vision innovante : **la Protection Sociale Durable**.

Elle se traduit notamment par un engagement fort de notre service Action Sociale dans des domaines aussi variés que :
la prévention des risques santé, le dépistage, le retour à l'emploi, l'accueil des personnes handicapées ...

Une relation de proximité

APICIL Dijon
17 place Darcy
21000 DIJON
Tél : 03 80 44 10 00
www.apicil.com

Nos conseillers experts sont à votre disposition pour effectuer avec vous, en fonction de votre situation, **un diagnostic de votre protection sociale**.



HUMAIN, SINON RIEN

ACTION

Le syndicat



SYNDICALE

AMORA.



Dans l'action syndicale !

Pendant la campagne les revendications continuent et avancent. 100% de grévistes ont répondu à l'appel du syndicat FO de AMORA. Bravo aux camarades ! L'UDFO 21 a bien entendu soutenu nos camarades dans leur action. Voilà une affaire rondement menée, car le samedi matin tout le monde reprend le boulot ! Ayant obtenu satisfaction sur pratiquement toutes les revendications. Les détails sur le site de l'UDFO21 (www.udfo21.org)



FORMATION SYNDICALE

Stage découverte FO du 5 au 11 Mars 2012 à l'UDFO 21

L'année 2012 a démarré sur les chapeaux de roues, la formation syndicale à **l'UDFO 21** est une priorité afin de permettre à nos militants d'appréhender le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Organiser et coordonner le travail syndical Permettre à nos militants d'établir un véritable rapport de force dans l'entreprise, de mieux appréhender les problèmes des représentants du personnel : rôle et moyens d'action. Cette démarche s'inscrit dans le plan de développement de notre Union Départementale **FORCE OUVRIERE** de Côte d'Or.

Elections dans les TPE

Les élections dans les TPE (Très Petites Entreprises - moins de 11 salariés) se dérouleront entre le 28 Novembre et le 15 Décembre 2012.

Elles concernent plus de 4 millions d'électeurs.

Que vous soyez ou non salariés de ces entreprises, vous êtes tous concernés.

En effet, elles compteront pour le calcul de la représentativité nationale qui sera définie en 2013 au niveau national pour chaque organisation syndicale dont la nôtre, la Cgt Force Ouvrière.

Afin de toucher un maximum de ces salariés, nous avons décidé de mettre en place un fichier (voir bulletin en dernière page) qui nous permettra de leur donner des informations et de les aider dans leur vote qui se fera soit par correspondance, soit par vote électronique.

Qui sont les salariés des TPE ?

Vous en côtoyez tous les jours :

- La secrétaire médicale de votre médecin
- La vendeuse de la boulangerie
- Le mécano de votre garage
- La préparatrice en pharmacie
- Le serveur de votre bar de quartier
- L'employée de maison de vos parents
- L'ambulancier
- Le tourneur fraiseur de l'atelier mécanique
- L'ouvrier de votre plâtrier peintre
- La salariée du club de Hand Ball
- La nounou de votre petit dernier...

C'est peut être votre conjoint, un(e) ami(e), un parent proche, un voisin....

Qu'est ce que je peux faire ?

- 1 - **Recenser** dès maintenant les salariés que je connais et qui vont être concernés par l'élection.
- 2 - **Leur fournir des informations** FO régulièrement.
- 3 - **Donner leurs coordonnées** à l'Union Départementale qui leur enverra de l'information jusqu'à l'élection.
- 4 - **Vérifier** au mois de septembre qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales.
- 5 - **M'assurer** au mois de décembre qu'ils votent bien.

Maintenant, à vous de jouer, inscrivez ci-dessous les coordonnées des salariés des TPE que vous connaissez, même si vous n'avez pas tous les renseignements. L'Union Départementale leur fera passer des informations.

Nom Prénom :

Adresse

Téléphone

mail

Entreprise

Adresse de l'entreprise

Convention collective



Alimentation : Boulangers, Pâtisseries ...
Bâtiment : Maçons, Charpentiers, Electriciens...
Production et services : Coiffeurs, Esthéticiennes,
 Automobile ...

Professions de la santé : Médecins, Chirurgien-dentiste,
 Vétérinaires, infirmiers, Masseurs kinésithérapeute,
Professions du droit : Avocats, huissiers de justice,
 Notaires...

Professions des techniques, du chiffre et du cadre de vie : Agents généraux d'assurances, Architectes, Experts comptable, experts foncier, agricole et forestier, Géomètres expert

Professions de la santé : Médecins, Chirurgien-dentiste,
 Vétérinaires, infirmiers, Masseurs kinésithérapeute,
Professions du droit : Avocats, huissiers de justice,
 Notaires...

Professions des techniques, du chiffre et du cadre de vie : Agents généraux d'assurances, Architectes, Experts comptable, experts foncier, agricole et forestier, Géomètres expert...



BIENVENUE

La liberté et la solidarité
 devaient nous réunir un jour

**Union Départementale
 Force Ouvrière de
 Côte d'Or**

**N'HESITEZ PLUS
 REJOIGNEZ-NOUS
 NE RESTEZ PAS SANS
 VOIX !**

AMEUBLEMENT CHAUSSURE - JOUET - BRICOLAGE -
 COMMERCE DE DETAIL NON ALIMENTAIRES -
 COMMERCE DE GROS - FOURNITURES DENTAIRES -
 CUISINE A USAGE DOMESTIQUE - FLEURISTES
 VENTE ET SERVICES DES - AUDIOVISUEL,
 ELECTRONIQUE ET EQUIPEMENT MENAGER - BOIS
 D'OEUVRE ET PRODUITS DERIVES - BONNETERIE,
 LINGERIE, CONFECTION, MERCERIE, ANIMAUX
 FAMILIERS - HABILLEMENT ET ARTICLES
 TEXTILES - HORLOGERIE ET BRANCHES CONNEXES -
 IMPORTATION-EXPORTATION - JARDINERIES ET
 GRAINETERIES - LIBRAIRIE - MACHINES A COUDRE -
 GRANDS MAGASINS-MAGASINS POPULAIRES -
 MEDICO-TECHNIQUES - OPTIQUE LUNETTERIE -
 PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAU,
 BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE - PARFUMERIE DE
 DETAIL - PHOTOGRAPHIE - QUINCAILLERIE - SPORTS
 ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS - TISSUS, TAPIS ET
 LINGE DE MAISON - VENTE A DISTANCE



FORCE OUVRIERE défend les salariés des petites et des grandes entreprises.

4 Millions de salariés travaillant dans les très petites entreprises, dites TPE (moins de 11 salariés), plusieurs dizaines de milliers en Côte d'Or vont voter pour la première fois, afin de désigner leurs représentants en fin de l'année 2012. Cette élection est très importante, car elle va impacter le calcul de représentativité de **FORCE OUVRIERE** au niveau des branches et au niveau national. C'est donc très important que nous réussissions cette élection. Emploi, formation professionnelle, protection sociale, convention collective... toutes ces questions sont au cœur de la vie quotidienne de ces salariés. A **FORCE OUVRIERE**, nous le savons, pour être efficace, il faut être informés, et il faut s'organiser, parce que c'est unis que l'on peut se faire entendre et se faire respecter. Leur avenir, celui de nos enfants, sont liés aux droits collectifs et individuels ainsi qu'au respect des droits sociaux qui sont les fondements effectifs des valeurs républicaines : le Code du travail, la Sécurité Sociale et les Services publics.

SANS CONVENTION COLLECTIVE !

Que resterait-il aux salariés des petites entreprises dépourvues de délégués syndicaux ? Le code du travail qui est lui aussi attaqué de toutes parts ! Nous invitons tous ceux qui en ont la possibilité de s'organiser en syndicat pour pouvoir négocier librement et améliorer le sort des salariés. Plus largement, nous invitons tous les salariés qui partagent nos valeurs à nous rejoindre pour l'amélioration de leurs droits. C'est pourquoi je vous demande, de nous faire connaître les salariés que vous côtoyez et qui seront impactés par cette élection, de leur faire passer toute information que **FO** va produire jusqu'aux élections. Chacun et chacune d'entre se doit, de faire ce travail qui ne manquera pas porter des fruits. Cette campagne reposera beaucoup sur le travail de nos structures syndicales, de nos adhérents, de nos militants.

Je compte sur vous !

EG.

TPE

**Oui ! C'est de
 vous qu'on parle**



2012, année des salariés des TPE*. En décembre, 4 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des services, des professions libérales, de l'industrie ont leur élection.

* Très Petites Entreprises – moins de 11 salariés

Mieux représentés, + forts





IMPORTANT !!



MISE A JOUR DES FICHIERS

Camarades,

J'ai la volonté de faire vivre notre journal, car je sais que pour beaucoup d'entre vous qui me l'avez dit, c'est un organe de communication important. **Nous sommes d'accord !**

Les envois de ce journal ont un coup qui impacte énormément le budget de L'UDFO 21. Afin de conserver le journal et ne pas grever notre budget, je vous propose de l'envoyer par courrier seulement aux camarades qui ne peuvent pas le recevoir par internet. **C'est pourquoi, il est très important de remplir soigneusement le questionnaire suivant et de nous le renvoyer, si toutefois tu l'a déjà fait, n'en tiens pas compte.**

NOM - Prénom :

SYNDICAT :

Adresse :

.....

Téléphone :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Adresse Email :@.....

Responsabilités syndicales, situation :

(Délégué syndical, secrétaire, trésorier, délégué du personnel, CHCST, retraité ...)

Entreprise/Administration :

Je veux recevoir le journal de l'UD par e-mail ?

☐ OUI

☐ NON

Je veux recevoir le journal de l'UD par courrier ?

☐ OUI

☐ NON

(Cocher la case)



Réponse demandée :

✓ Par mail : udfo21tresorerie@wanadoo.fr

ou

✓ Par courrier : **FORCE OUVRIERE 21
2 rue Romain Rolland
21000 DIJON**

Le journal que nous envoyons par mail est enrichi en couleurs et photos et nous allons continuer de travailler la maquette de celui-ci, afin de le moderniser. Nous avons des idées et la volonté de bien faire. Alors ? Il ne manque plus qu'un peu de temps et des bras, pour faire. Les camarades qui disposent de ce précieux temps et qui voudraient donner un coup de main et apporter parfois leur expertise, sont les bienvenus.

Même, si vous ne disposez pas de temps, vous pouvez passer à l'UDFO 21, la porte est ouverte, même le samedi matin. Vous êtes chez vous !

Merci de ta réponse rapide qui nous permet de faire un peu de nettoyage dans le fichier.

Edouard GUERREIRO

Les chiffres font partie de la vie quotidienne et nous sommes aujourd'hui noyés sous une quantité impressionnante de données et de statistiques. Difficile de se retrouver dans ce dédale. C'est pourquoi *Force Ouvrière hebdomadaire* vous informe régulièrement de l'évolution de certains de ces repères précis.

LE SMIC

Depuis le 1^{er} janvier 2012:
9,22 euros l'heure,
soit **1 398,37 brut**
par mois
pour 151,67 heures.

FONCTIONNAIRES

Minimum de traitement
dans la fonction publique:
depuis le 1^{er} janvier 2012:

1 398,35 euros brut.

Plafond mensuel
de la Sécurité sociale
du 1^{er} janvier
au 31 décembre 2012
3 031 euros.

ASSURANCE- VIEILLESSE

Allocation de solidarité aux
personnes âgées (ASPA)
(Anciennement «Minimum vieillesse»)
Au 1^{er} avril 2011:

8 907,34 euros par an
pour une personne seule
(742,27 euros par mois)
14 181,30 euros par an
pour un couple

Minimum contributif majoré:
7 974,55 euros par an
pour une personne seule
(soit **664,54 euros** par mois).

Médecine conventionnée
(tarifs secteur 1)

Au cabinet du médecin
omnipraticien:
23,00 euros
Au cabinet du médecin
spécialiste:
25,00 euros.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE



Une douzaine de SDF d'Austin ont été utilisés comme bornes WiFi ambulantes en échange d'un pourboire. Montant conseillé: 2 dollars (1,5 euro environ) pour une connexion Internet d'un quart d'heure. Chaque sans-abri était équipé d'un routeur sans fil et portait un tee-shirt avec l'inscription «Je suis un hotspot 4G». C'est à une agence de communication que revient l'idée de cette campagne, baptisée Homeless Hotspots (soit SDF bornes relais) et lancée à l'occasion de l'édition 2012 du *South by Southwest* (SXSW) d'Austin, grand festival musical et cinématographique, qui s'est déroulé dans cette ville du Texas du 9 au 18 mars dernier. Il y a plus d'un demi-siècle, Albert Einstein écrivait: «Il est hélas devenu évident aujourd'hui que notre technologie a dépassé notre humanité.» Le temps qui passe ne l'a pas démenti...

COTISATIONS SOCIALES, EN POURCENTAGE DU SALAIRE BRUT

CSG: 7,5% depuis le 1^{er} janvier 1998 (au lieu de 3,4%) et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

CRDS⁽¹⁾: 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

Assurance-maladie: 0,75%
Assurance-vieillesse: 6,65%
Assurance-vieillesse déplafonnée: 0,10%

ASSURANCE-CHÔMAGE

● Cotisation ASSEDIC
Tranches A et B 2,40%
APEC⁽²⁾ 0,024%

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

● ARRCO (Taux minima obligatoires)
Non-cadres tranches A et B
et cadres tranche A: 3%
● AGIRC
Cadres tranches B et C: 7,70%
● Cotisation AGFF
Tranche A⁽³⁾ 0,80%
Tranche B⁽⁴⁾ 0,90%

1) Contribution au remboursement de la dette sociale.
2) Association pour l'emploi des cadres.

3) Tranche A: dans la limite du plafond de la Sécu.
4) Tranche B: entre 1 et 4 fois le plafond de la Sécu.

ALLOCATIONS FAMILIALES

2 enfants: 125,78 €
3 enfants: 286,94 €
Par enfant en plus: 161,17 €

Majoration pour âge
des allocations:
35,38 € de 11 à 16 ans
et 62,90 € après 16 ans.

Pour vos enfants nés après
le 30 avril 1997, vous ne
recevrez pas ces deux ma-
jorations; vous recevrez
une majoration de 62,90 €
à partir du mois suivant
leur 14^e anniversaire.

CHÔMAGE

L'allocation doit s'élever à
27,66 euros par jour au
minimum, mais ne peut
dépasser 75% du salaire
journalier de référence
(salaire des douze mois qui
ont précédé la rupture du
contrat de travail).

Vous trouverez tous les détails
dans le tableau «Allocations
chômage» ci-dessous.

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION (INSEE)

FÉVRIER 2012 DU 28/02/2011 AU 29/02/2012 DU 01/01/2012 AU 29/02/2012
+0,4% +2,3% +0,05%

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

4^e trimestre 2011, l'indice de référence des loyers atteint 121,68 – évolution sur un an: + 2,11%

L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 a modifié l'indice de référence des loyers. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

LES ALLOCATIONS CHÔMAGE

LES RÈGLES D'INDEMNISATION

Le principe, c'est qu'un jour cotisé égale un jour indemnisé.

Trois paramètres sont pris en compte.

1- La période de référence. C'est la période pendant laquelle on regarde si le demandeur d'emploi a travaillé, donc cotisé. Pour les moins de 50 ans, ce sont les 28 derniers mois à compter de la rup-

ture du contrat de travail. Pour les plus de 50 ans, ce ne sont pas 28 mois, mais 36.

2- La durée minimale de cotisation. Pour être indemnisé, il faut avoir travaillé au minimum 4 mois, soit 122 jours dans la période de référence.

3- Les durées maximales d'indemnisation. Pour les moins de 50 ans, la durée maximale est de 24 mois. Pour les 50 ans et plus, cette durée est de 36 mois. Exemple: un salarié qui a travaillé 4 mois dans les 28 derniers mois (il a moins de 50 ans) aura droit à 4 mois d'indemnisa-

tion. S'il avait travaillé 7 mois, il aurait eu droit à 7 mois d'indemnisation.

Autre exemple: un salarié de plus de 50 ans qui a travaillé 27 mois aura droit à 27 mois

d'indemnisation; s'il avait travaillé 46 mois, il aurait eu droit à 36 mois, soit le plafond.

Ces règles s'appliquent à compter du 1^{er} avril 2009 pour les procédures de

licenciements individuels ou collectifs engagées à compter de cette date. Si la procédure a été engagée avant, ce sont les anciennes règles qui s'appliquent.

Montant des allocations

Dans le cas général, le mode de calcul de votre allocation s'établit comme suit. Une comparaison est effectuée entre:

- 40,4% de l'ancien salaire plus une partie fixe de 11,34 euros par jour;
- 57,4% de cet ancien salaire;
- l'allocation minimale de 27,66 euros. C'est le montant le plus favorable pour l'allocataire qui sera retenu.

Une réserve cependant, le montant de l'allocation ne peut jamais dépasser 75% du salaire journalier de référence.